Infections respiratoires aigües en établissement médico-social
Proposition de conduite à tenir

Contexte

- Harmonisation des pratiques pour l'ensemble des virus respiratoires (Covid, grippe, VRS)
- Moindre risque de forme sévère chez les personnes immunisées

Objectifs

Lors des périodes de circulation des virus hivernaux (grippe, VRS) et/ou du SARS-COV 2 :

- Protéger les personnes à risque de forme sévère : immunodéprimés, âgées ou comorbides non/mal vaccinées
- Limiter le nombre de cas
- Promouvoir les « règles universelles d'hygiène respiratoire »

Prévention en toutes circonstances / saison

Hygiène des mains

- Mettre à disposition des flacons de gel hydro-alcoolique dans les lieux stratégiques (entrée/sortie du bâtiment et du service, sanitaires) et à proximité directe des soins
- Promouvoir l'hygiène des mains des professionnels, des résidents, des visiteurs

Aération/ventilation

- Optimiser et adapter la fréquence et les modalités de ventilation des locaux
  Ex : *s'assurer du bon fonctionnement et de l'entretien de la VMC*
  si nécessaire en complément, aération naturelle avant et après activité des résidents
- En cas d'impossibilité d'aération/ventilation, surveiller la qualité de l'air par mesure du taux de CO2 (objectif ≤ 800 ppm)

Prévention en période hivernale ou de circulation active d'un virus respiratoire dans la communauté

Vaccination

- Organiser dans l'établissement une campagne vaccinale annuelle grippe et Covid avec des vaccins adaptés aux personnes à risque et aux professionnels
- Connaître le statut immunitaire des résidents et des professionnels (infections, vaccinations grippe et Covid)

Masque chirurgical

- Recommander le port du masque par les professionnels
- S'assurer du port du masque par les visiteurs durant leur présence dans l'établissement : mettre à disposition des masques

Dès le 1er cas d'infection respiratoire aiguë

Test

- Qui ? UNIQUEMENT les résidents ou professionnels symptomatiques
  NB : les contacts non symptomatiques ne sont pas dépistés
- Quels virus ? selon suspicion, Covid, grippe et/ou VRS
- Avec quelle technique ?
  - par test antigénique ou PCR selon disponibilité
  - si résident à risque de forme grave et/ou si hospitalisation/intervention chirurgicale prévue, recherche de Covid par PCR uniquement

Mesures de contrôle

- Résident testé positif et symptomatique :
  - éviter les contacts avec les autres résidents
  - porter le masque dans les espaces communs si possible
  - repas en chambre ou sur table isolée
- Professionnel symptomatique et positif :
  - prescrire un arrêt de travail avec dérogation possible si pauci-symptomatique ou absence de signe respiratoire
  - si pas d'arrêt de travail, porter le masque et maintenir la distanciation pendant les pauses/repas
- Contacts résidents et professionnels :
  - surveiller de façon renforcée l'apparition de symptômes
  - appliquer les mesures barrières générales et le port du masque

En cas de cluster (5 cas d'IRA en 4 jours ou 3 cas de Covid en 7 jours)

Mesures complémentaires

- Adaptées à chaque situation après évaluation avec l'équipe d'hygiène, le CPias ou l'ARS (nombre de cas, résidents à risque, compliance des résidents)
  - Généraliser le port du masque, sauf pour les résidents avec troubles cognitifs
  - Tester les résidents et professionnels symptomatiques
  - Selon les possibilités de l'établissement, l'ampleur de la situation et son contrôle, discuter :
    - le cloisonnement des groupes (repas, activités, transport)
    - la limitation ou réduction des activités en groupe
    - s'assurer du respect des mesures barrières par les visiteurs
- Durée des mesures complémentaires : jusqu'à ce que le cluster soit considéré comme maîtrisé
  Durée calculée à partir du début des symptômes du dernier cas positif :
  - Covid :
    - asymptomatique : 10 jours
    - symptomatique : 14 jours
    - immunodéprimé ou forme grave : 24 jours
  - Grippe ou VRS :
    - symptomatique : 7 jours
    - immunodéprimé : 10 jours

Signalement

Sur le portail de signalement des évènements sanitaires indésirables.

Références

- Ministère de la santé et de la prévention – Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées. Actualisation des consignes d'isolement et de dépistage dans les établissements et services accompagnant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. 17/03/2023.
- SF2H. Note relative à la protection des patients et des professionnels en contexte Covid-19. 08/05/2023.
- SF2H, Spilf, SFM, SFAR, SFMU, ANRS. Recommandations relatives aux indications du diagnostic de la Covid-19 par biologie moléculaire en milieu hospitalier. 28/02/2023.
- Primo. Checklist de gestion des épidémies en établissement médico-social.